

# **BILLETS D'AFRIQUE**

**DÉCEMBRE 2024**



**JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE**

## **MORTS PAR LA FRANCE**

**MASSACRE DE THIAROYE / BOUAKÉ**

## L'échec africain de l'Europe

Fin septembre, la Cour des comptes européenne publiait un rapport sans concession sur le fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique. Ce fonds, créé par la Commission européenne en 2015, au plus fort de la « crise migratoire », visait à financer des projets « *en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière* » dans trois régions africaines (Sahel et lac Tchad, Corne de l'Afrique et Afrique du Nord). Les 5 milliards d'euros du FFU ont, selon le rapport, été investis de façon beaucoup trop vague, dans des projets parfois sans grand rapport avec l'objectif initial, comme la restauration d'un théâtre romain en Libye, ou encore la distribution de mixeurs dans des écoles éthiopiennes... sans électricité ! Sur les 115 projets examinés, 33 n'étaient plus en service, et 66 autres « *risquaient de ne plus être viables* ». La Cour a également estimé que les indicateurs utilisés pour évaluer ces projets étaient imprécis et ne permettaient pas de vérifier leur efficacité ou leur durabilité. Pire encore : le FFU n'a aucune visibilité sur les atteintes aux droits humains liés à certains projets qu'il finance – comme les centres de détention libyens. Inutile voire nuisible, ce fonds, valide jusqu'en 2025, n'est qu'un symptôme de l'obsession migratoire de la Commission européenne, et de l'argumentaire raciste qui voudrait aider les Africain·e·s à se développer... pour qu'ils restent chez eux.

## En Kanaky, de l'enfer du bagne à celui des prisons

Saisi par l'Observatoire international des prisons (OIP), le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie vient de condamner ce 24 octobre l'État français. La raison ? Le « *délai anormalement long pris par l'administration pour (...) améliorer en urgence les conditions de détention au centre pénitentiaire de Nouméa* » (communiqué de l'OIP, 29/10). Dès 2019 en effet, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté avait dénoncé « *une situation qui viole gravement les droits fondamentaux des personnes détenues* » au Camp-Est, la principale (et longtemps unique) prison du territoire : surpopulation, containers maritimes délabrés faisant office de cellules, locaux sales et vétustes dotés d'équipements défectueux voire dangereux, situation sanitaire

désastreuse, insuffisance de l'offre de soins et plus encore... L'OIP a logiquement saisi à plusieurs reprises les juridictions administratives, jusqu'au Conseil d'État, qui, dès 2020, avaient enjoint au ministère de la Justice de remédier fissa à cette situation dramatique... sans aucun effet, ou presque. Saisi à nouveau en février dernier par l'OIP, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie a donc reconnu que la responsabilité de l'État était engagée et a condamné celui-ci à verser à l'association 1 500 euros pour « *préjudice moral* ». Que les prisons françaises soient infectes et que l'État s'en contrefiche n'est pas une découverte. Mais ici, il s'agit aussi de dénoncer une réalité coloniale : si les Kanak constituent à peine plus de 40 % de la population de l'archipel, au Camp-Est, ils représentent plus de 90 % des détenus...

## Bling-bling à TV5 Monde

La désignation de Kim Younes à la tête de cette arme « francophone » de la Françafrique qu'est TV5 Monde (62 millions de téléspectateurs chaque semaine, dont 80 % en Afrique) a été accueillie avec surprise. Vu son CV, cette ex-dirigeante de tésés privées, côté marketing et pub (M6, BFM Business), avant de devenir productrice de séries TV, n'avait jamais été pressentie par aucun·e spécialiste de l'audiovisuel pour un tel poste... Mais la nouvelle est moins surprenante quand on apprend par *Libération* (4/10) qu'elle a pour époux Stéphane Charbit, associé-gérant de la banque d'affaires Rothschild (dont sont bien connus les liens avec Macron) où il occupe un job bien particulier : il est « *le monsieur Afrique de Rothschild & Co* » (dixit le journal camerounais *Écomatin*), chargé de la restructuration des dettes de pays africains, en lien direct avec leur gouvernement. Ainsi que le suppose un spécialiste de l'audiovisuel, « *comme l'enjeu d'audience est en Afrique, l'Élysée et les ministères ont dû concevoir cet accès aux chefs d'États africains comme un gros avantage* ». D'autant qu'il y a sur la table un sacré objectif financier et politique : l'entrée prochaine au capital de TV5 de sept pays (Bénin, Gabon, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, Congo-Brazzaville). Reporters sans frontières, entre autres, s'inquiète, vu la nature pour le moins fort peu démocratique de plusieurs de ces régimes, du « *futur de l'information sur cette chaîne publique* ». Mais depuis quand la Françafrique se serait-elle embarrassée de telles considérations ?!



## « Racisme et néocolonialisme français »

Notre association sort une toute nouvelle brochure visant à fournir quelques réflexions sur les liens entre le colonialisme, la Françafrique et le racisme. Un texte qui cherche également à faire des ponts entre les mouvements anticoloniaux, antiracistes et décoloniaux actuels, pour nous renforcer mutuellement et trouver des axes de luttes communes.

Le racisme moderne, construction développée pour justifier l'esclavage et la colonisation entre le 16e et le 19e siècle, structure encore la société française. Il continue d'imprégner les politiques menées par l'État français dans ses anciennes colonies africaines, dans les territoires jamais décolonisés et dans le traitement des personnes descendantes de colonisé·e·s en France. L'idéologie de la « grandeur de la France », si consensuelle dans l'Hexagone, occulte systématiquement que la richesse et la puissance française se fondent sur l'exploitation des peuples (néo)colonisés, dont les vies, du fait du racisme, sont moins considérées.

Vous pouvez dès maintenant retrouver cette brochure en version numérique sur notre site web (<https://survie.org>). Pour la version papier, deux options : la commander sur notre boutique en ligne (<https://boutique.survie.org/>) ou la retrouver directement sur nos tables de presse et auprès de nos partenaires, à prix libre.



**Journal fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Pauline Tétillon - Comité de rédaction R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirod, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans - Ont contribué à ce numéro J. Beurk, C. Rivière, L. Dawidowicz - Édité par Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (+33)9.53.14.49.74 - Web <http://survie.org> - Commission paritaire n°0226G87632 - Dépôt légal décembre 2024 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin**

**V**ers la guerre ? – *La France face au réarmement du Monde* : c'est le titre (un rien anxiogène) d'un livre, paru début octobre, dans lequel Sébastien Lecornu, ministre des Armées, défend sa politique militaire. Son éditeur, Plon, nous précise que celle-ci s'inscrit dans la lignée du « modèle gaullien, magistralement mis en œuvre et incarné par Pierre Messmer ». Celui-là même qui débuta sa carrière dans la haute administration coloniale, avant d'être un des principaux architectes de la Françafrique, sacré programme !

Tous deux ont en commun d'avoir au cours de leur carrière été ministre des armées, mais aussi des outre-mers – autant dire des ultimes colonies françaises. Elles occupent justement une place de choix dans la stratégie de « défense nationale » prônée par Lecornu, qui y identifie de nombreuses menaces : « *Les Antilles [...] sont au cœur des routes du narcotrafic, l'archipel de Mayotte est aux prises avec des flux migratoires venant des Comores et désormais de l'Afrique des Grands Lacs, sans oublier le risque terroriste présent non loin de là au Mozambique et dans le canal du même nom* ».

De quoi justifier les importants « efforts » actés lors de la loi de programmation militaire 2024-2030, dont l'un des objectifs est de « *renforcer notre souveraineté dans les Outre-mer* » : augmentation des effectifs et des moyens matériels, avec un budget spécifique de 13 milliards d'euros. La concrétisation d'un volontarisme affirmé dès janvier 2023 par le président de la République lors de ses vœux aux armées : « *Nos outre-mers ne doivent jamais quitter notre regard et notre présence. Et la marche du monde met nombre de ces territoires, en particulier dans le Pacifique et l'océan Indien, aux premières loges des possibles confrontations de demain* ».

Que la France se retrouve à assurer la défense de territoires situés à des milliers de kilomètres de l'Hexagone n'est, bien entendu, jamais questionné. Et ni Emmanuel Macron, ni son ministre ne font beaucoup cas de la volonté des populations locales, « protégées » quoi qu'il en soit. Aucun des deux ne cherche non plus à masquer le fait que l'État défend d'abord ici ses intérêts propres. « *La France possède la deuxième zone économique exclusive du monde grâce à nos Outre-mer* » rappelait ainsi le premier. Quand le second affirme que le déploiement des « forces de souveraineté » (cela sonne en effet mieux que « forces d'occupation ») sont « *un des moyens pour nous d'affirmer aujourd'hui une légitimité singulière auprès de la plupart des États de l'Indopacifique* ».

Singulière en effet, cette légitimité qui consiste, dans cette vaste zone, à maintenir sous sa tutelle directe deux territoires, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, encore considérés comme non décolonisés par les Nations unies. Ou cet autre, Mayotte, qui devrait selon le droit international faire partie des Comores indépendantes, comme l'ont confirmé de multiples résolutions onusiennes depuis 1973.

Ce renforcement des capacités militaires dans les « outre-mers » offre pour Paris un double avantage. D'abord réaffirmer sa place sur « l'échiquier mondial » grâce à son rôle classique de puissance coloniale. Ensuite faciliter la répression de tout mouvement de protestation local, qu'il porte des revendications indépendantistes ou simplement sociales – tel les soulèvements contre la vie chère qui embrasent régulièrement Antilles françaises et Guyane. De Messmer à Lecornu, ce sont les mêmes bruits de botte pour la défense à tout prix d'un empire qui, décidément, ne veut toujours pas mourir.

Benoît Godin & Georges Franco

## BRUITS DE BOTTE DANS LES « OUTRE-MERS »

### Sommaire

- 2 BRÈVES
- 3 ÉDITO
- 4 MASSACRE DE THIAROYE, 80 ANS APRÈS  
Déconstruction d'un mensonge d'État  
Le combat d'un fils face à l'État français
- 6 UN MÉDECIN CONDAMNÉ

- Eugène Rwamucyo reconnaît le génocide des Tutsis « oui, mais... »
- 8 FRANCE - CÔTE D'IVOIRE  
Bouaké : 20 ans d'impunité  
Leçons de journalismes
- 11 NOSTALGIE COLONIALE  
À Toul, une statue pour célébrer la barbarie

**Image de couverture** : Sidy Diop, le gardien du cimetière militaire de Thiaroye, où les tombes sont anonymes. C'est un des lieux où se trouvent peut-être les fosses du massacre de 1944. (photo : Clair Rivière)

Nous écrire : [billetsdafrique@survie.org](mailto:billetsdafrique@survie.org) / Notre site web : <http://survie.org>

# MASSACRE DE THIAROYE, 80 ANS APRÈS

## DÉCONSTRUCTION D'UN MENSONGE D'ÉTAT

Armelle Mabon, dans un livre intitulé *Le massacre de Thiaroye - 1er décembre 1944, Histoire d'un mensonge d'État*, prouve avec minutie que des centaines de « tirailleurs sénégalais » ont été tués froidement par des militaires français.

« Combattante pour la vérité » (p.21) : ainsi se définit elle-même l'historienne Armelle Mabon, devenue telle par la force des choses. « *Linconsolable de Thiaroye 44* », comme l'appelle Boubacar Boris Diop (préface, p.13), a, en effet, consacré plus de trente ans de sa vie à la recherche historique sur les prisonniers de guerre coloniaux et nord-africains, avec un focus particulier sur Thiaroye.

### Morts par la France

Son livre sorti ce 22 novembre 2024, *Le massacre de Thiaroye - 1er décembre 1944, Histoire d'un mensonge d'État*, en est l'aboutissement. Il est le seul « à renfermer autant d'informations [sur le sujet] et deviendra très vite incontournable sur cette question », comme le souligne avec raison Boubacar Boris Diop.

La conclusion de cette enquête tri-décennale peut être résumée ainsi : le 1er décembre 1944, à 9h30 du matin, à Thiaroye, près de Dakar, entre 300 et 400 « tirailleurs sénégalais », ex-prisonniers de guerre, non encore démobilisés, désarmés, sont massacrés par des automitrailleuses manœuvrées par des militaires blancs, selon un scénario prémédité (des fosses communes auraient même été creusées avant la tragédie et furent recouvertes par la suite de dépôts d'ordures).

Pour la prouver, Armelle Mabon a dû arracher à l'omerta chaque mot de cette affirmation par « une lecture attentive et critique des archives françaises » (p.28) mais aussi britanniques et nord-américaines. Elle a dû entamer des procédures administratives répétées pour y accéder, elle a subi des intimidations par tentative de décrédibilisation publique de la part de « collègues » moins scrupuleux qu'elle sur la recherche et l'interprétation des sources. Elle a recherché (pas facile, étant donné la négligence militaire pour lister les « coloniaux » enrôlés) des

descendants de victimes ou de survivants au massacre et les a longuement entendus et soutenus dans leurs démarches.

### Morts pour la France

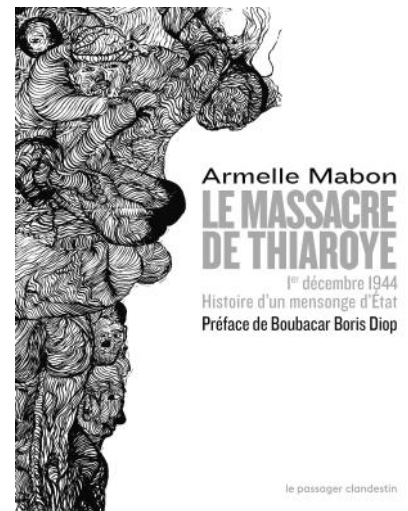
Saluons grâce à elle la ténacité de Biram Senghor (voir notre reportage page suivante), se battant depuis des décennies en demande de réhabilitation et d'indemnisation des ayants-droits de son père M'Bap Senghor. Ce dernier a finalement été reconnu « Mort pour la France » le... 18 juin 2024 ! Aussi tardive, la victoire est surtout symbolique. Et très incomplète : l'Office national des combattants et victimes de guerre continue de tenir « pour acquise la thèse de la rébellion et de sa légitime répression » (p.171). Le mensonge fabriqué par l'armée qui prétend que des mutins, influencés par la propagande allemande, ont tenté de s'armer contre les troupes françaises et ne reconnaît que 35 à 70 victimes, a la vie dure.

Qui sont-elles, les près de 400 victimes réelles, justement ? De jeunes hommes, entre 22 et 25 ans pour la plupart, « tirailleurs sénégalais », à savoir africains de l'Ouest (en majorité « soudanais », c'est-à-dire maliens, mais aussi sénégalais, ivoiriens, togolais...). Ils avaient été capturés et enfermés par les Allemands dans des *Frontstalags*, camps d'internement situés en France, les nazis voulant éviter, en les maintenant loin des frontières du Reich, tout risque de « contamination raciale ». Libérés par les Forces françaises de l'intérieur ou par les forces alliées à partir de juin 1944, ils furent regroupés « par races » en octobre dans des centres de transit et n'eurent plus le droit d'être démobilisés avant leur retour dans les colonies. Environ 1 600 de ces hommes quittèrent Morlaix direction Dakar : c'était le 5 novembre 1944, comme le prouve le carnet de bord du *Circassia*, sous pavillon britannique, à bord duquel s'effectue le voyage. Ils seront regroupés à Thiaroye.

### La spoliation

Une circulaire du 21 octobre 1944 précise qu'un quart du paiement de la solde de captivité « doit être réglé en métropole, le reste au débarquement en Afrique. C'est pourquoi, à leur arrivée à Dakar, les rapatriés réclament logiquement les trois quarts restants. » (p.42). Or, une modification de la réglementation sur le versement des soldes est édictée par télégramme le 16 novembre 1944 par la direction des troupes coloniales : les rappels de soldes devront être payés aux ex-prisonniers de guerre avant leur rapatriement sur leur colonie d'origine. Une circulaire du 4 décembre 1944 (trois jours après le massacre !) confirme le télégramme (p.43) : « [Les soldes de captivité] seront payées [intégralement] avant le départ de la métropole. » Une note de bas de page de ladite circulaire révèle la supercherie : « Cette mesure a déjà été appliquée au détachement parti de France le 5 novembre. » Il fallait s'appeler Armelle Mabon pour la découvrir, cette note, et détecter l'arnaque, puis remonter le fil jusqu'à dérouler toute la pelote de falsifications...

Nicole Maillard-Déchenans



# BIRAM SENGHOR, LE COMBAT D'UN FILS FACE À L'ÉTAT FRANÇAIS

Quatre-vingts ans après le massacre de Thiaroye, le fils d'un tirailleur assassiné ce jour-là se bat toujours pour obtenir réparation. Depuis son village au Sénégal, Biram Senghor a intenté plusieurs actions en justice contre l'État français. Rencontre.

Un jour de 1939, l'ordre de mobilisation générale est tombé et M'Bap Senghor a quitté son village de Diakhao (Sénégal) pour aller faire la guerre en France contre l'Allemagne hitlérienne. Il n'est jamais revenu. M'Bap Senghor n'est pas mort fauché au combat par une balle allemande. Il n'a pas non plus été victime, hors combat, de la barbarie nazie. Non. Ce tirailleur sénégalais est mort assassiné sur ordre de ses propres supérieurs, par l'armée à laquelle il appartenait : l'armée française. C'était le 1er décembre 1944 à Thiaroye, dans la périphérie de Dakar.

Quatre-vingts ans plus tard, une autoroute à péage traverse l'ancien camp militaire de Thiaroye. De là, il faut à peine plus de deux heures pour rejoindre Diakhao (département de Fatick), le village natal de M'Bap Senghor, où son fils Biram vit toujours. Quand son père a été tué, il n'était qu'un petit enfant. C'est aujourd'hui un octogénaire qui se bat inlassablement pour obtenir justice, car « *qui commet un crime est tenu de le réparer* ». Dans l'affaire de Thiaroye, répète Biram Senghor, « *la France a été inhumaine* ». Alors, elle « *doit payer* », parce qu'elle a « *une dette de sang ici en Afrique* ».

## « Restaurer autorité et prestige »

En novembre 1944, M'Bap Senghor attend sa démobilisation au camp de Thiaroye. Dernière étape avant le retour à la vie civile, M'Bap Senghor et ses camarades doivent toucher leurs arriérés de solde et leur prime de démobilisation. Mais le paiement tarde et la tension monte. Les soldats africains refusent de quitter le camp tant qu'ils n'ont pas touché leur dû.

Des « *prétentions inadmissibles* » aux yeux de la hiérarchie militaire coloniale, pour qui l'exigence du respect de leurs droits qu'expriment les tirailleurs relève

d'une « *attitude arrogante* ». À Dakar, le commandement organise une opération de répression afin de « *restaurer autorité et prestige*<sup>1</sup> ».

C'est un carnage à l'automitrailleuse. À l'époque, les différents rapports militaires font état de 35 ou 70 morts. Des historiens d'aujourd'hui, Martin Mourre et Armelle Mabon, soupçonnent un bilan bien plus lourd, de l'ordre de 300 à 400 décès.

À l'ombre du porche de sa maison, Biram Senghor résume l'histoire de son père avec l'armée française : « *Je travaille pour toi et je te dis : "Maintenant, paye-moi ce que tu me dois" ; mais je ne te paye pas et au contraire, je te tue. Ça, c'est du brigandage ! La France a été vraiment scélérate.* » La thèse de la « *rébellion armée* », avancée *a posteriori* par l'armée pour justifier le bain de sang ? Le fils de M'Bap Senghor n'y croit pas une seconde : « *C'était normal qu'ils se révoltent. Mais ils l'ont fait les mains vides. Ils ont gueulé, oui, en disant : "Non, on ne rentre pas sans être payés". Mais ça ne donnait pas à l'autorité militaire le droit de les tuer.* »

## Ne « plus entendre parler » de Thiaroye

Chez Biram Senghor, on entend le bêlement des moutons et le passage des camions. Une médaille militaire est accrochée au mur : l'octogénaire l'a obtenue en tant qu'adjudant-chef dans la gendarmerie sénégalaise. L'orphelin de père aurait bien aimé faire de longues études, mais il a dû quitter l'école jeune : « *J'ai été renvoyé du collège parce que mon oncle ne pouvait plus payer.* » À la mort de M'Bap Senghor, sa famille n'a pas touché la moindre pension, pas vu l'ombre d'une indemnisation. Ce n'est pas faute d'avoir demandé.

À la fin des années 1950, alors qu'il effectue son service militaire dans l'armée coloniale française, Biram Senghor pose la

question à ses supérieurs. Sans succès. Dans les années 1960, il tente une visite à l'ambassade de France. Des gendarmes le congédient, en expliquant que leur pays ne veut « *plus entendre parler* » de Thiaroye. En 1972, Biram Senghor écrit au ministre sénégalais des Forces armées puis, en 1982, à François Mitterrand. Le cabinet du ministre de la Défense lui répond que son cas va faire l'objet d'une enquête. Biram Senghor n'en entendra plus jamais parler.

## « Les millions, c'est rien du tout »

Depuis sa rencontre, en 2015, avec l'historienne Armelle Mabon, Biram Senghor est passé à l'offensive sur le front judiciaire. Devant le tribunal administratif de Paris, il vient de demander un dédommagement pour le préjudice causé à sa famille par l'assassinat de son père. Dans un premier temps, il s'était contenté de réclamer le remboursement des sommes spoliées à M'Bap Senghor en 1944. Sans succès : au tribunal comme en cour d'appel et au Conseil d'État, les magistrats ont jugé que la créance est prescrite depuis les années 1950. L'affaire est désormais devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Avant de rentrer en phase contentieuse, cette juridiction a tenté une conciliation. Dans ce cadre, l'avocat de Biram Senghor a proposé à l'État français de verser 30 000 € (20 millions de francs CFA) à son client en échange de l'arrêt des poursuites. En septembre, la France a refusé son offre. Par crainte de créer un précédent ? Quoi qu'il en soit, l'octogénaire est indigné : « *Les millions, c'est rien du tout pour l'État français, surtout qu'il nous a exploités durant trois siècles de domination coloniale. Chaque année, la France a tiré combien de milliards de ce pays ?* »

Clair Rivière

<sup>1</sup> Télégramme chiffré envoyé à Paris le 30 novembre 1944 (archives SHD 5H16).

# UN MÉDECIN CONDAMNÉ EUGÈNE RWAMUCYO RECONNAÎT LE GÉNOCIDE DES TUTSIS « OUI, MAIS... »

**Le 30 octobre, la cour d'assises de Paris a condamné le docteur Eugène Rwamucyo à vingt-sept ans de réclusion criminelle pour participation à une entente en vue de la préparation d'un génocide et complicité dans le génocide des Tutsis en 1994. Retour sur le procès.**

**L**e génocide des Tutsis n'est pas le résultat d'une fureur populaire. Il ne commence pas le 7 avril 1994. C'est le fruit de l'ethnisation de la société rwandaise, articulée à une logique coloniale, et l'aboutissement d'un projet de déshumanisation des Tutsis devenus un corps malade, étranger, dont il faudrait se méfier, se séparer, qu'il faudrait soustraire à l'Humanité. La façon dont les corps des victimes tutsies ont été traités fait partie du crime : enfouir les cadavres à la pelleuse dans des fosses communes, dans des latrines, quoi de plus « normal » pour « traiter des déchets ».

Cette année encore, des charniers de centaines de cadavres ont été découverts, par exemple à Ngoma à l'occasion d'un chantier. Un charnier dont les fosses n'avaient pas été cartographiées, ni marquées d'une croix ou d'un symbole – comme un médecin-hygiéniste conscient des risques sanitaires aurait dû le faire pour éviter une pollution des nappes phréatiques ou des sources.

## Condamné pour ses actes lors du génocide des Tutsis

Arrêté par les autorités françaises en 2010, le docteur Eugène Rwamucyo a été condamné ce mercredi 30 octobre à vingt-sept ans de réclusion criminelle après cinq semaines de procès. Il a fait appel de sa condamnation. Il était jugé devant la cour d'assises de Paris en vertu de la compétence universelle<sup>1</sup> pour son implication dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 2014, lui qui a mis son intelligence et sa formation de médecin hygiéniste au service du gouvernement génocidaire. Il avait notamment à l'époque soutenu sa candidature aux fonctions de responsable de la direction sanitaire de la région de Butare afin de devenir « coordonnateur des opérations d'enfouissement des cadavres ».

Le 14 mai 1994, lors du déplacement de Jean Kambanda, premier ministre du gouvernement intérimaire (GIR), à l'université de Butare, il a été le seul à faire un discours de soutien à la politique

menée. Il y proposait les éléments de langage qui serviraient à mieux cacher les crimes. Considéré comme un soutien important à la politique menée par le GIR, il a relayé les mots d'ordre incitant la population à s'en prendre aux Tutsis, à les tuer. Eugène Rwamucyo était aussi accusé d'avoir participé à l'enfouissement de victimes dans des fosses communes « dans un ultime effort pour supprimer les preuves de génocide ».

## 800 personnes constituées parties civiles

Les témoins sont venus dire devant la cour leurs souffrances, la traque qu'ils ont subie nuit et jour, la crainte d'être tué de façon atroce. Les conditions de leur survie, elles aussi souvent atroces. Comme pour cette personne, une enfant à l'époque, qui fut séquestrée et obligée de devenir « la femme d'un Interhamwe » alors qu'elle n'avait que 11 ans. Une avocate lui a demandé si elle a eu honte quand elle a enfin été libérée, si elle a honte aujourd'hui de venir parler devant la cour.

Voulait-elle évoquer par cette question la crainte de ne pas être crue ? La psychanalyste Régine Waintrater a bien exposé lors de son audition que celle-ci existe pour tout survivant. Comment expliquer ce qui dépasse l'entendement humain ? Comment dire l'indicible ? Qui, à part ceux qui ont survécu, peut vraiment comprendre que certains sons, certaines odeurs replongent les rescapés dans ces moments atroces, et que c'est le cas aussi lorsqu'ils viennent témoigner. Mais parler est essentiel puisqu'ils-elles sont vivant-e-s :



<sup>1</sup> L'État français est compétent pour la poursuite et le jugement d'une infraction, même si celle-ci a été commise à l'étranger, par des étrangers et à l'encontre de victimes étrangères, lorsque la personne poursuivie s'est rendue coupable de crime de torture, crime de génocide, crime contre l'Humanité, crime ou délits de guerre.

« Ils en ont reçu mandat de ceux qui ne pourront plus jamais le faire ».

Ce sont pas moins de 800 personnes physiques qui se sont ainsi constituées parties civiles face à un homme jugé pour son implication dans l'ensevelissement et la disparition de quelque 100 000 personnes. Il est incontestable que ces victimes étaient des civils sans armes, femmes, hommes, enfants, nourrissons, vieillards – ces derniers en très grand nombre pour effacer le passé et interrompre la filiation. D'ailleurs, le procès a permis d'entendre que les combats n'avaient eu lieu dans la préfecture de Butare qu'entre juin et le 3 juillet 1994, aucune preuve n'ayant été trouvée de « présence d'infiltrés du FPR » sur les sites d'extermination.

### « L'enfouissement des victimes permet la dissimulation du crime »

La cour d'assises a été convaincue que les faits relèvent d'une entente en vue de commettre le génocide, prévoyant « la mise en œuvre d'une logistique d'enfouissement des cadavres à la fois [...] pour éviter les risques sanitaires pour la population subsistante mais aussi pour dissimuler les cadavres, faisant logiquement partie de la stratégie de minimisation et de négation de l'extermination et des violences infligées aux Tutsis. » D'ailleurs, si Eugène Rwamucyo décrit les sites où il s'est rendu afin de coordonner les enfouissements, il estime le nombre de cadavres d'une façon que la cour qualifie de « pour le moins fantaisiste et extrêmement choquante ». Il reconnaît sa présence auprès de différentes fosses, mais il ne parle par exemple que de 60 cadavres au grand séminaire de Nyakibanda quand le rapport d'identification des sites du génocide y fait état de « fosses de 6 000 victimes ».

L'accusé a invoqué un impératif sanitaire là où l'accusation voit dans son action une volonté d'effacer les preuves. « Le traitement des corps s'inscrit dans la continuité logique du génocide, car le propre des crimes de masses est de déshumaniser l'autre, le sortir de la communauté des hommes, avait plaidé

Sarah Scialom, avocate de Survie. Ici, le corps est traité comme un déchet qu'on jette dans une fosse. Il n'est pas étonnant qu'on ait entendu parler de camions-bennes. De plus, l'enfouissement des victimes permet la dissimulation du crime. »

Les associations parties civiles ont profité de ce procès pour demander encore une fois la fin de l'impunité et la justice. Les rescapé·e·s et les familles des victimes, également parties civiles, ne demandent qu'une chose : « Qu'Eugène Rwamucyo nous dise où sont enterrés nos morts ». Les dépouilles, rarement identifiables 30 ans après les faits, pourront alors seulement être « enterrées en dignité ».

### Témoins négationnistes

Eugène Rwamucyo a dit lors de l'audience qu'il avait su dès avril 1994 qu'il s'agissait d'un génocide et non de grands massacres comme ceux de 1959, 1962, 1963, et même que « les Tutsis avaient été tués du seul fait qu'ils étaient Tutsis ». Il a contesté avoir participé à la politique génocidaire tout en faisant citer des témoins négationnistes, venus à la barre à sa demande pour sa défense. Pourquoi faire citer ces témoins si ce n'est pour leur faire dire ce que pense l'accusé encore aujourd'hui ? Des témoins dont la cour d'assises a estimé, dans les motivations de son arrêt, que « les exposés sans nuances [...] reflètent l'adoption d'un langage politique, maîtrisé, devenu immuable, indiscutable, destiné à éviter la moindre reconnaissance d'une quelconque part de responsabilité face aux centaines de milliers de morts tutsis entre avril et juillet 94 ». Avait de conclure : « La cour n'a pas été convaincue par le positionnement idéologique et manifestement partisan des témoins de la défense ».

Le père Fortunatus Rudakemwa a ainsi expliqué sans trembler que ce sont les Hutus qui ont subi un génocide. Il a menti sur le verdict du procès des sœurs de Sovu, condamnées pour crime de génocide par la cour d'assises de Bruxelles en 2001. Il a affirmé que l'abbé Seromba, condamné à perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) notamment pour avoir fait s'effondrer

l'église de Nyange sur des rescapés qui se trouvaient à l'intérieur, a été condamné à tort.

L'ex-ambassadeur du Rwanda en France, Jean-Marie Vianney Ndagijimana, a transformé sa déposition devant la cour en tribune sur le soi-disant double génocide... pour finir par ne plus parler que de celui des Hutus.

Jean Kambanda, ancien premier ministre du gouvernement génocidaire, incarcéré après sa condamnation à perpétuité par le TPIR pour génocide et entente en vue de commettre un génocide, a répété pendant quatre heures que le génocide des Tutsis aurait été orchestré par les Tutsis eux-mêmes avec pour objectif de faire ensuite le génocide des Hutus.

Charles Onana, probablement fatigué par son procès pour négationnisme du génocide des Tutsis qui s'est tenu du 7 au 11 octobre 2024, ne s'est même pas présenté devant la cour, lui qui ne sait pas écrire le mot génocide sans l'entourer de guillemets<sup>2</sup>.

Hervé Déguine, ancien dirigeant de Reporters sans frontières, a expliqué que c'est au Rwanda aujourd'hui que « la parole n'est pas libre », mettant en garde contre les risques de témoignages mensongers. La cour et le jury ont pris soin de réaffirmer que cela ne les dispenserait pas d'examiner les faits reprochés à l'accusé et d'apprécier sa responsabilité au regard des accusations portées à son égard par une grande partie des 55 témoins du procès.

Est-ce après avoir entendu les propos mensongers tenus par les témoins de la défense que l'avocat général dans le procès en appel de Philippe Manier<sup>3</sup> a rappelé dès le premier jour que « tout propos négationniste tenu pendant les audiences fera l'objet de poursuites » ? La justice française en aurait-elle assez d'écouter des négationnistes et leurs leçons de professionnalisme quand les associations parties civiles, elles, s'en remettent à la cour d'assises pour faire entendre la vérité et la mémoire des victimes, pour dire la culpabilité des bourreaux ?

Laurence Dawidowicz

<sup>2</sup> « Charles Onana devant la justice » (Billets d'Afrique n°339, septembre 2024).

<sup>3</sup> Philippe Hategekimana, naturalisé français en 2005 sous le nom de Philippe Manier, est un ancien gendarme rwandais condamné en juillet 2023 à perpétuité pour crime de génocide et crime contre l'Humanité et dont le procès en appel est en cours depuis le 4 novembre. À (re)lire : « Philippe Hategekimana, un ex-gendarme rwandais condamné » (Billets d'Afrique n°329, été 2023).

# FRANCE - CÔTE D'IVOIRE

## BOUAKÉ : 20 ANS D'IMPUNITÉ

**Il y a 20 ans se déroulaient en Côte d'Ivoire une succession d'événements parmi les plus dramatiques et les plus édifiants concernant la présence militaire française dans une de ses anciennes colonies africaines. L'occasion de rappeler les faits et de rendre compte de deux nouveaux ouvrages qui paraissent à cette occasion.**

**N**ovembre 2004. Depuis deux ans, l'opération militaire française Licorne coupe la Côte d'Ivoire en deux. Elle est censée prêter main forte à l'opération de maintien de la paix des Nations unies dans le pays. Au nord, les rebelles de Guillaume Soro, qui ont échoué à prendre le pouvoir en septembre 2002, malgré le soutien militaire discret du régime de Blaise Compaoré (dictateur « ami de la France » au Burkina Faso). Au Sud, les forces loyalistes et le gouvernement du président Laurent Gbagbo, élu deux ans plus tôt dans des conditions qu'il a lui-même qualifiées de « calamiteuses ».

### Un bombardement inexplicable

Après avoir tenté de donner des gages à la France, Gbagbo, sous pression de ses militaires, décide de lancer une opération de reconquête du nord du pays et de bombarder les positions rebelles. Il rencontre préalablement le général Poncet, commandant de l'opération Licorne, et Gildas Le Lidec, ambassadeur de France, et s'estime prémuni contre une réaction française. Le lendemain pourtant, le président Chirac tente de dissuader son homologue ivoirien au cours d'un entretien téléphonique humiliant pour ce dernier... et sans effet : l'opération César, ultérieurement rebaptisée Dignité, est déclenchée. Les 4 et 5 novembre, les bombardements se succèdent et les troupes ivoiriennes s'approprient à reprendre Bouaké, place forte des rebelles. Mais le 6, un des deux avions Sukhoi ivoirien bombarde un camp militaire français à Bouaké, tuant neuf soldats français, un civil américain et occasionnant une quarantaine de blessés. À ce jour, les motivations et les commanditaires de ce bombardement restent incertains.

La thèse de l'accident paraît exclue par la quasi-totalité des acteur·ice·s et des

observateur·ice·s du dossier. Celle d'une responsabilité directe de Gbagbo, mise en avant par les autorités françaises au moment des faits, n'est plus soutenue par personne. Certains évoquent une provocation à l'initiative de son entourage et de certains officiers ivoiriens pour obtenir le départ de l'armée française, voire pour camoufler un échec militaire (qui n'existe pas en réalité). D'autres enfin, concluent à un coup tordu de l'Élysée qui a mal tourné. Les militaires ivoiriens auraient été intoxiqués, pensant bombarder une réunion des chefs rebelles pour mettre un terme définitif au conflit. Le bâtiment bombardé, fermé pour inventaire la veille, n'aurait pas dû abriter de personnels, mais des militaires se sont malheureusement réfugiés à proximité. Cette attaque aurait servi de prétexte à la France pour mettre un terme à l'offensive ivoirienne et tenter de neutraliser le président Gbagbo par un coup d'État. Cette hypothèse est notamment défendue par le principal avocat des familles de militaires français décédés, maître Balan<sup>1</sup>, ainsi que par certains militaires français. Elle repose notamment sur le témoignage d'un mercenaire au service de Gbagbo, Jean-Jacques Fuentès. Mais au-delà des témoignages et des coïncidences troublantes, aucune preuve matérielle ne permet à ce jour de trancher définitivement entre les différents scénarios possibles.

### Des représailles sanglantes

Sans attendre d'explication officielle – s'agit-il d'une erreur ou d'un acte délibéré ? –, le général Poncet ordonne la neutralisation immédiate des avions incriminés. La décision est avalisée par Paris, qui autorise par ailleurs la destruction de l'ensemble des moyens aériens ivoiriens. L'armée française prend également possession de l'aéroport d'Abidjan par la force pour permettre l'arrivée de renforts.

Ces actions de représailles provoquent une mobilisation massive des Ivoiriens à l'appel des Jeunes patriotes, partisans du président Gbagbo, et une campagne d'intimidation à l'encontre des ressortissant·e·s français·e·s, dont l'évacuation est rapidement décidée par les autorités françaises.

Les manifestant·e·s qui tentent de franchir les ponts conduisant à la base militaire française et à l'aéroport sont bombardé·e·s depuis des hélicoptères. Simultanément, des colonnes de plusieurs dizaines de blindés français partent de Bouaké, Korhogo et Man pour rejoindre Abidjan, avec l'ordre de tirer à vue sur tous les barrages qui tentent d'entraver leur progression. Dans la nuit du 7 au 8 novembre, la colonne venant de Bouaké se positionne dans la rue du président Gbagbo, canons braqués vers sa résidence, avant de finalement repartir à la base militaire française. Le lendemain, elle revient à l'hôtel Ivoire, distant de quelques centaines de mètres de la résidence présidentielle. Une foule de manifestant·e·s hostiles mais désarmé·e·s se presse autour des militaires français. Avant de se retirer, ces derniers font usage de leurs armes.

Alors que les morts ne sont à déplorer que parmi la population civile ivoirienne, les médias français s'intéressent surtout aux Français·e·s rapatrié·e·s, et relaient la propagande des militaires. À la Une du Monde (12/11/2004), on évoque « des scènes de terreur et d'horreur. Des blessés, des disparus, des corps blancs décapités à la machette, des femmes violées ». Ces dernières se compteraient par « dizaines », selon les sources militaires (trois plaintes seront finalement enregistrées). Les autorités politiques et militaires françaises multiplient ensuite les versions mensongères et contradictoires concernant cette succession d'événements tragiques,

<sup>1</sup>Jean Balan, *Crimes sans châtiement : Affaire Bouaké, l'un des plus grands scandales de la Ve république* (Max Milo, 2020).

pour nier, minimiser ou excuser la mort des civils ivoiriens. Jusqu'à ce que des images des bombardements aériens au-dessus des ponts, puis de la fusillade à l'hôtel Ivoire soient diffusées par l'émission 90 minutes sur Canal plus (avant d'être censurée) et qu'un premier rapport indépendant d'Amnesty International soit publié<sup>2</sup>. Le bilan est aujourd'hui estimé à 90 morts et 2 500 blessés selon le Collectif des patriotes victimes de Licorne (Copavil), constitué en 2005 (Mediapart, 17/08/2024).

### Un procès sans justice

Plus tard, on apprendra que des mercenaires biélorusses impliqués dans le bombardement de Bouaké ont été arrêtés et retenus à deux occasions, sans être livrés à la justice française. Par les forces spéciales françaises d'abord, à Yamoussoukro, avant d'être exfiltrés dans un minibus à destination du Togo, pour être réceptionnés par la secrétaire d'un certain Robert Montoya. Cet ex-gendarme de la cellule antiterroriste de l'Élysée, reconverti dans la sécurité privée, avait fourni au président Gbagbo avions de combat et mercenaires.

Manque de chance, ces derniers sont ensuite bloqués à la frontière togolaise et le ministre de l'Intérieur togolais propose, par différents canaux, aux autorités françaises de les leur remettre. Retenus pendant une quinzaine de jours, ils sont finalement relâchés faute d'une réaction officielle française, alors que les éléments en possession des services de renseignement permettent de les identifier.

Au terme d'une longue instruction, la quatrième juge française en charge du dossier, Sabine Khéris, signe en février 2016 une ordonnance de renvoi devant la Cour de justice de la République pour trois ministres : Dominique de Villepin, Michèle Alliot-Marie et Michel Barnier, respectivement en charge de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères au moment des faits, pour « recel de malfaiteurs », « entrave à la manifestation de la vérité » et « non-dénonciation de crime ». La Commission des requêtes de la Cour de justice refuse la tenue d'un procès. Sa décision est justifiée par des faits erronés, paraît juridiquement contestable, mais s'avère conforme à l'avis publiquement

exprimé par le procureur général près la Cour de cassation, François Molins, par ailleurs ancien directeur de cabinet de... Michèle Alliot-Marie.

En 2021, les trois ministres ne témoignent finalement que comme témoins lors du procès par contumace des pilotes désormais évaporés. Les autorités se renvoient la patate chaude : Villepin et Barnier n'auraient été ni concernés ni informés. Alliot-Marie certifie qu'aucune base juridique n'existait pour appréhender les mercenaires selon les conseillers juridiques du ministère. Ces derniers démentent, mais la ministre ne sera pas poursuivie pour parjure. Tous les ministres renvoient au pouvoir décisionnaire de l'Élysée, mais Michel de Bonnacorse, ex-« Monsieur Afrique » de Chirac, assure que l'information n'est pas remontée à ce niveau et qu'il a tout appris par la presse. Version hautement improbable... Depuis, rien n'est venu briser l'omerta, ni côté français, ni côté ivoirien.

Raphaël Granvaud

## LEÇONS DE JOURNALISME

À l'occasion des 20 ans des événements de novembre 2004, deux ouvrages paraissent simultanément en France : *Bouaké, le dernier cold case de la Françafrique*, de Thomas Hofnung et *Bouaké, hautes trahisons d'État*, d'Emmanuel Leclère. Le premier est aujourd'hui responsable du service Monde au journal *La Croix* et il a longtemps couvert l'Afrique pour le journal *Libération*. Le second est grand reporter au service Police et Justice de la rédaction de France Inter, pour lequel il a suivi le déroulement du procès.

### Une fusillade imaginaire

Le livre de Thomas Hofnung n'apporte guère d'éléments factuels originaux au regard de ses précédents ouvrages et articles sur le sujet, et le titre paraît singulièrement mal choisi, puisqu'il n'y a sous sa plume, ni véritable « affaire », ni Françafrique. Et l'auteur s'efforce toujours de présenter une

version minimisant ce qu'il faut bien qualifier de crimes de guerres commis par les militaires français en Côte d'Ivoire.

Concernant l'épisode de l'Hôtel Ivoire, Hofnung s'abstient de faire l'inventaire des différentes versions officielles et contradictoires qui se sont succédé à l'époque. Il reprend celle du colonel Destremau, expurgé de certains mensonges, selon laquelle ses soldats n'auraient procédé qu'à des tirs d'intimidation. La version contraire d'un autre militaire, le sergent Yohann Douady, n'est rappelée qu'en note de bas de page. Dès lors, Hofnung, qui déplore l'absence d'images fournies par l'armée française pour faire pièce à celles diffusées par Canal +, qualifie de « rumeur » l'accusation de « massacre ».

En 2010, Hofnung n'utilisait que le conditionnel : « *au moins deux Ivoiriens auraient été tués* » (*Libération* 18/06/2010). Dans son précédent livre, il considérait déjà,

reprenant l'expression du porte-parole de l'état-major, que l'armée française avait « indéniablement fait preuve de retenue ». Le centre hospitalier universitaire de Cocody comptabilisait pour ce jour douze morts et 638 blessés, dont 76 par arme à feu (Mediapart, 15/08/2024). Hofnung récuse le terme de « carnage », qu'il a pourtant lui-même utilisé par le passé... mais il s'agissait de qualifier le bilan du bombardement du camp militaire français de Bouaké.

### Une « incroyable erreur » d'orientation

Hofnung donne également crédit à la version du colonel Destremau sur un autre point resté controversé : l'arrivée de ses blindés dans la petite rue qui abritait la résidence du président ivoirien dans la nuit du 7 au 8 novembre, alors que l'hypothèse d'un coup d'État orchestré par les Français circule déjà à Abidjan. Celle-ci serait imputable aux détours réalisés pour esquiver

<sup>2</sup> « Côte d'Ivoire : Affrontements entre forces de maintien de la paix et civils : leçons à tirer » (18/11/2006). Consultable sur le site d'Amnesty international ([www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)).

les manifestants et à la panique qui a saisi l'un des deux guides de la colonne, soudain désorienté (et dont l'identité n'a jamais été révélée). Il abandonne aussi le scénario qu'il jugeait autrefois possible selon lequel Mathias Doué, chef d'état-major de Gbagbo et ancien camarade de promotion du général Poncet, aurait pu avoir des velléités putschistes avec l'appui des Français.

De la même manière, il écarte aujourd'hui plus catégoriquement l'hypothèse selon laquelle le bombardement de Bouaké pourrait résulter d'une manipulation de l'Élysée qui a mal tourné. Hofnung juge plus probable que les forces loyalistes se soient « auto-intoxiquées » ou aient été trompées par un agent double à la solde des rebelles. Pourquoi pas ? Le problème est qu'il n'avance pas l'ombre d'un indice ou d'un témoignage à l'appui de cette nouvelle hypothèse, pas plus qu'il n'étaye son rejet des autres possibilités, désormais ravalées au rang de « théories du complot les plus fantaisistes ». « L'hypothèse Balan » ne résiste pas à l'examen des faits », assure-t-il. En réalité, c'est moins l'examen des faits que ses propres conjectures sur les motivations des acteurs politiques qui l'amène à justifier cette conclusion. Mais ces dernières paraissent particulièrement fragiles et pour le moins angéliques.

### Une vision angélique de la politique chiraquienne

Ainsi selon l'auteur, « le président Chirac, son gouvernement et son état-major » n'auraient eu comme objectif depuis 2002 que « de favoriser le retour à la paix ». La France « a cru pouvoir régler la crise dans son ancienne colonie. Faire le bien des Ivoiriens à leur place ». En réalité, les anecdotes ne manquent pas concernant les petits coups de mains apportés par l'armée ou les services français aux rebelles dans les deux premières années du conflit, pour éviter que celle-ci ne vole en éclat sur fond de pratiques mafieuses.

Hofnung estime qu'en 2004, « la France a décidé de donner carte blanche au régime d'Abidjan » pour reconquérir le nord du pays, ce qui invalide l'hypothèse de la manipulation. Il construit un scénario pour le moins improbable selon lequel Chirac n'aurait pas été informé, mais « mis devant le fait accompli, en quelque sorte, par les diplomates et les militaires en première ligne dans ce dossier », et ses ordres de « clouer au

sol l'aviation ivoirienne » au début de l'offensive n'auraient pas été suivis. Qu'importe si des documents déclassifiés permettent de contredire cette version, comme le rappelle le journaliste Théophile Kouamou<sup>1</sup>.

Pour Hofnung, la France n'a qu'un tort : s'être « elle-même piégée en Côte d'Ivoire ». La suite de l'histoire franco-ivoirienne relève du même genre de contresens : Paris se serait « mis en retrait dans son ancienne colonie, tétanisé à l'idée que ses ressortissants puissent à nouveau être pris à partie. » En réalité, durant la fin de son mandat, Chirac tentera en vain de faire placer la Côte d'Ivoire sous tutelle des Nations unies via un « groupe international de travail » piloté par Brigitte Girardin, ministre française déléguée à la Coopération. Une histoire qui connaîtra sa fin sous Nicolas Sarkozy.

### Une véritable enquête

Le livre d'Emmanuel Leclère est quant à lui centré sur l'énigme de l'exfiltration des mercenaires impliqués dans le bombardement du camp militaire français de Bouaké. Comment et pourquoi les suspects dans l'assassinat de neuf militaires français, identifiés par les services de renseignement, mis à la disposition des autorités françaises par un pays ami, n'ont-ils pas été interpellés et livrés à la justice ? Le journaliste tente de reconstituer le rôle des différent·e·s acteur·ice·s à chaque échelon des hiérarchies militaires, diplomatiques ou judiciaires dans ce qui s'apparente à un véritable labyrinthe. Il relate également les différentes étapes de l'instruction menée en France, celle-ci étant désormais close, et publie le compte-rendu de nombreuses auditions ainsi que certains documents déclassifiés à la demande de la justice.

Il rapporte ainsi les versions des différents protagonistes – politiques, militaires, responsables des services de renseignement (DRM et DGSE), magistrats, barbouzes – et les confronte minutieusement entre elles et aux faits établis, ainsi qu'à de nouveaux témoignages recueillis par ses soins. Il détaille et complète la liste déjà connue des contradictions, des omissions, des mensonges de

divers responsables jusqu'au plus haut niveau, et fait l'inventaire des « dysfonctionnements », anomalies, retards, lenteur et obstacles dans l'ouverture puis le déroulé de l'enquête et de l'instruction qui conduisent à une absence de procès devant la Haute Cour de Justice pour les ministres déjà cités, et au procès par contumace des mercenaires. Leclère fait notamment, pour la première fois, la liste des acteur·ice·s du dossier qui auraient dû être interrogé·e·s (ou ré-interrogé·e·s après certaines révélations). À commencer par Montoya, qui aurait pu être inculqué et auditionné par la justice française et qui ne l'a jamais été.

Même si ce n'est pas le cœur de l'ouvrage, l'enquête l'amène également à rappeler le contexte politique et militaire du bombardement de Bouaké et la violence de la riposte française qui s'en est suivie. Là encore, l'auteur reste au plus près des faits et ne se satisfait pas a priori des discours explicatifs quels qu'ils soient. Il montre les zones d'ombres et critique sans œillères les différentes thèses en présence. On comprend que celle d'une machination de l'Élysée ne lui semble pas la plus convaincante, même s'il se garde bien de l'exclure de manière catégorique, et à plus forte raison de la tourner en ridicule. À la différence du livre précédent, celui d'Emmanuel Leclère rend compte d'une véritable enquête, menée avec une précision chirurgicale, sur une page de la politique africaine de la France qui reste particulièrement opaque. Il faut espérer qu'il suscitera de nouveaux témoignages et, pourquoi pas, comme le demande son auteur, l'organisation – enfin – d'une commission d'enquête parlementaire sur le sujet, toujours refusée jusqu'à présent.

RG



<sup>1</sup> « Novembre 2004 en Côte d'Ivoire : les preuves du mensonge de Hofnung sur le "feu orange" de Paris » (*Neema media*, 21/10/2024).

# NOSTALGIE COLONIALE À TOUL, UNE STATUE POUR CÉLÉBRER LA BARBARIE

**Le général Bigeard, figure des guerres d'Indochine et surtout d'Algérie, a désormais une statue à son effigie à Toul. Un hommage rendu, malgré une forte opposition, à l'un des pires représentants du colonialisme français, comme le dénonce l'historien Fabrice Riceputi.**

**D**epuis le 24 octobre, Toul peut s'enorgueillir d'un nouveau monument : une statue flambant neuve à l'effigie de Marcel Bigeard. L'œuvre d'un sculpteur aux accointances marquées avec l'extrême-droite catholique, généreusement offerte à cette petite ville de Meurthe-et-Moselle par la fondation Bigeard, dont l'objectif affiché est de « *promouvoir auprès de la jeunesse les valeurs de courage et de fierté de la patrie, dans l'esprit du général* ». Haute de 2,50 mètres, tout en bronze, la statue a été érigée dans un square public par des militaires du 516<sup>e</sup> régiment du Train (venus en voisins), au son de la Marseillaise comme il se doit. Une installation plutôt discrète cependant (aucune date officielle n'avait été divulguée en amont), et sous surveillance policière. Et pour cause : l'initiative s'était heurtée ces derniers mois à une forte opposition. Le collectif toulois Histoire et mémoire dans le respect des droits humains, auquel a pris part Survie, s'est ainsi démené pour empêcher qu'un tel hommage soit rendu à cette sinistre figure de la barbarie coloniale.

On en discute avec l'historien et militant Fabrice Riceputi, chercheur associé à l'Institut d'histoire du temps présent, animateur de l'excellent site *Histoire coloniale et postcoloniale*<sup>1</sup> et auteur de plusieurs ouvrages sur la guerre d'Algérie<sup>2</sup>. Il porte aussi, avec sa consœur Malika Rahal, le projet Mille Autres sur les disparitions forcées, la torture et les exécutions sommaires durant la bataille d'Alger. Un épisode durant lequel l'ignoble Bigeard s'illustra particulièrement.

**Le nom de Bigeard semble tomber un peu dans l'oubli aujourd'hui, mais il a été très célèbre en France à une époque : figure médiatique, auteur de livre à succès glorifiant son action, et même un temps secrétaire d'État à la Défense et député. Pouvez-vous nous rappeler qui il était ?**

**Fabrice Riceputi :** Marcel Bigeard était surnommé par ses collègues militaires durant la guerre coloniale en Algérie « la Brigitte Bardot » parachutiste, tant il manifestait une véritable passion pour lui-même, au point, dit-on, de collectionner des bustes de... Marcel Bigeard, et de parler de lui-même à la troisième personne du singulier. Il fut l'objet d'une sorte de culte dans les milieux militaristes et nationalistes dans les années 1960 et 1970, un culte dont il reste quelques traces aujourd'hui, notamment à Toul où il est né. En 2011, une forte mobilisation a réussi à empêcher le transfert de ses cendres aux Invalides, en rappelant qu'il est l'un des principaux symboles des exactions commises par l'armée française durant les guerres d'Indochine et d'Algérie, notamment de la torture et des exécutions extrajudiciaires.

J'ai trouvé dans les archives de l'armée un fichier qui montre que

son régiment, le 3<sup>e</sup> régiment de parachutistes coloniaux, fut celui qui battit à Alger en 1957 tous les records de déclarations de morts de détenus par « suicide » ou « tentative d'évasion », dont chacun sait qu'elles cachaient des morts sous la torture ou des assassinats. Il a enseigné la torture dans l'école pour officiers de renseignement, le Centre Jeanne d'Arc, qu'il dirigeait à partir de 1958 à Philippeville (l'actuelle Skikda). Il a laissé son nom à une méthode d'exécution sommaire qui préfigurait les vols de la mort en Argentine, consistant à jeter dans la mer les « suspects », lestés, depuis un hélicoptère. Lorsque ces corps



<sup>1</sup> <https://histoirecoloniale.net/>

<sup>2</sup> Notamment *Le Pen et la Torture* (2024), sur le passé tortionnaire du fondateur du Front national en Algérie, et *Ici on noya les Algériens - La bataille de Jean-Luc Einaudi pour la reconnaissance du massacre policier et raciste du 17 octobre 1961* (2021), tous deux aux éditions Le Passager clandestin.

s'échouaient sur les plages près d'Alger, on les appelait « les crevettes Bigeard ». Enfin, au contraire du général Massu, il n'a jamais exprimé le moindre regret, bien au contraire, et a constamment fait l'apologie de la torture, de façon particulièrement odieuse, tout comme Jean-Marie Le Pen. Et il affectionnait particulièrement la « race blanche ».

**Que répondez-vous à ceux, du côté de la municipalité de Toul notamment, qui arguent que Bigeard n'a jamais été condamné et que la torture pendant la guerre d'Algérie fait encore débat chez les historiens ? Ou même à la fondation Bigeard, qui a financé la statue, qui dénonce une campagne de diffamation contre le militaire ?**

Aucun tortionnaire en Algérie n'a jamais été condamné, car aucun n'a jamais été jugé : tous les crimes commis ont été amnistiés par la France, qui s'est autoamnistiée dès le mois de mars 1962. Quant à un prétendu « débat » chez les historiens, il n'existe pas plus là-dessus que sur l'existence des chambres à gaz ou du

« **Exiger la fin du déni français de ce qu'a été la colonisation en général** »

génocide des Arméniens : aucun historien ne conteste que la torture fut pratiquée de façon systémique par l'armée française en Algérie durant la guerre coloniale. Il s'agit là de pitoyables arguties négationnistes qui n'ont plus cours que dans la fachosphère, mais qu'il est particulièrement inquiétant de retrouver ici dans la bouche d'un maire

qui était encore il y a peu membre du Parti socialiste.

**La statue finalement mise en place, comment poursuivre le combat ?**

C'est le collectif de Toul qui a la main. Mais je pense qu'il faudrait une mobilisation d'ampleur nationale. La gauche française doit se faire entendre bien plus fort pour exiger la fin du déni français de ce qu'a été la colonisation en général (et de ce qu'elle est encore, par exemple en Kanaky...). L'enjeu dépasse de très loin l'affaire de Toul. Encore faudrait-il que cette gauche, surtout celle issue du courant socialiste, veuille bien faire l'examen de son rôle coupable dans cette histoire. Le gouvernement qui encourageait Bigeard à torturer et à exécuter était celui des socialistes Guy Mollet, Robert Lacoste et François Mitterrand...

**L'installation de cette statue intervient alors que la France semble assumer de plus en plus ses exactions commises pendant la guerre d'Algérie – commission Stora, « aveux » du président Macron sur les assassinats de Maurice Audin ou Larbi Ben M'hidi...**

Pour l'heure, l'État n'assume rien du tout. Macron a érigé en système de monnayer avec les anciennes colonies, l'Algérie surtout, des « gestes symboliques » qui se gardent bien d'engager sa responsabilité historique dans les crimes du colonialisme et se contente de désigner des exécutants qui sont des fusibles mémoriels parfaits. Exemples : le massacre du 17 octobre 1961 est attribué au seul Maurice Papon et, tout récemment, l'assassinat du leader du FLN Larbi Ben

M'hidi vient de l'être au seul lieutenant Paul Aussaresses. Puisque le caractère criminel de la colonisation française en elle-même n'est pas reconnu, puisqu'on voit même avec l'extrême droitisation en cours une réhabilitation du colonialisme, alors on ne doit pas s'étonner d'être dans un pays qui ne considère pas comme particulièrement grave d'avoir torturé et massacré dans les colonies.

**Cette installation semble aller à contre-courant d'un mouvement assez large – et international – visant à déboulonner des statues et à débaptiser des lieux publics qui rendent hommage à des personnalités esclavagistes et/ou colonialistes. Quel regard portez-vous là-dessus ?**

La France est largement à la traîne parmi les anciennes métropoles coloniales dans ce mouvement. Lors du mouvement Black Lives Matter décliné en « Génération Adama » en France, Macron a fermé la porte à ce mouvement, au nom de « l'antirepentance », selon l'idéologie de la droite nationaliste. Davantage, comme à Perpignan, chez Louis Alliot, ou à Toul, on prend des initiatives pour honorer des criminels coloniaux, sans que cela ne provoque de remous. En dépit des gesticulations mémorielles de Macron, nous baignons donc toujours dans l'aphasie coloniale : nous savons très bien ce qu'il s'est passé, mais il nous est impossible de le dire officiellement. Avec un gouvernement soutenu par le RN, je pense que nous allons avoir à affronter un retour en force de la nostalgie coloniale.

*Propos recueillis par Benoît Godin*

## SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres **Billets d'Afrique**, le journal anticolonial édité par l'association **Survie**. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



Je m'abonne à **Billets d'Afrique** en **VERSION PAPIER** pour un an (soit 11 numéros)

Je m'abonne à **Billets d'Afrique** en **VERSION NUMÉRIQUE** (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

Je soutiens **Survie**, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris  
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou **abonnez-vous directement en ligne** sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

**TARIFS**

France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€